

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2019

Date de convocation : 21 novembre 2019

Date d'affichage : 21 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-sept novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – LABLANQUI Jean-Marie – WOZNIAK Jean-Marie – TRAINÉAU Marie-France – AUROUX François – SILVESTRE Rachel – ANGE Josianne – BOISSIEUX Thierry – JUVENON Marie-Hélène – DERBIER Paul – GIROT Dominique – CAMU Géraldine.

Absents excusés : ROBIN Christelle – GRACIANO Manu – BETON Brigitte.

Absents : BAILLIEZ Anne-Sophie – GIRERD-CHANEL Laurence – MANEVAL Frédéric – GRANGER Franck.

Procurations : ROBIN Christelle à CAMU Géraldine – GRACIANO Manu à LARUE Fabrice – BETON Brigitte à GIROT Dominique.

TRAINÉAU Marie-France a été élue secrétaire de séance.

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21 OCTOBRE 2019**

Lecture est faite par le Maire.

Approuvé à la majorité (1 abstention : François AUROUX).

- **APPROBATION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE POUR LES DECHETS ET L'ASSAINISSEMENT DE L'ANNEE 2018 DE VRA**

Présentation des deux rapports est faite successivement.

Voté à l'unanimité.

- **CONVENTION ENEDIS POUR UN PASSAGE DE LIGNE ELECTRIQUE**

Il s'agit de la réalisation d'une ligne électrique enterrée par ENEDIS chemin des Ganavets, des réseaux vont être installés et traverser des parcelles propriétés de la commune (ZV 0240 et 0241). Une autorisation doit être donnée à ENEDIS pour implanter des réseaux sur une propriété communale.

Voté à l'unanimité.

- **DEMANDE DE SUBVENTION VRA FONDS DE SOUTIEN SUITE AUX EVENEMENTS DE GRELE DU 15 JUIN 2019**

Le dispositif mis en place est présenté, il s'agit d'un fonds de soutien aux communes suite aux évènements de grêle du 15 juin 2019 de l'ordre de 300 000 €.

Voté à l'unanimité.

- **DM1 – BUDGET PRINCIPAL – M14**

Il y a lieu d'inscrire les montants afférents à des frais d'études suivis de travaux. Il s'agit d'une opération budgétaire qui s'équilibre en dépense et en recette.

Conformément à la délibération de passage d'AC en investissement lors du précédent Conseil Municipal, il est nécessaire de prévoir la dépense d'investissement liée au passage d'une partie de l'attribution de compensation en investissement et de diminuer le chapitre 21 d'autant afin d'équilibrer le budget.

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements :

INVESTISSEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|---|-----------------|-----------------------------|-----------------|
| Article (Chap.) - Opération | Montant | Article (Chap.) - Opération | Montant |
| 2031 (041) : Frais d'études | 4 044,00 | 2313 (041) : Constructions | 4 044,00 |
| 2033 (041) : Frais d'insertion | 2 737,00 | 2313 (041) : Constructions | 2 737,00 |
| 2046 (204) : Attributions de compensation | 5 764,00 | | |
| 2184 (21) : Mobilier | -5 764,00 | | |
| | 6 781,00 | | 6 781,00 |
| Total Dépenses | 6 781,00 | Total Recettes | 6 781,00 |

Voté à l'unanimité.

- **DM1 – BUDGET LOCAUX PROFESSIONNELS – M4**

Il y a lieu de diminuer le compte 002 (excédent de fonctionnement) de 32 963.87 € suite à la saisie d'un montant erroné lors de l'élaboration du budget primitif. Il convient en revanche d'ajouter au compte 1068 la somme de 2 580 €.

Suite à la délibération de reprise de provision à hauteur de 1 500 € il convient de l'ajouter aux recettes.

Lors de l'élaboration du budget primitif le montant des amortissements avait été doublé faute de traitement en fin d'année. Les amortissements de l'année 2018 seront mandatés en 2019 et les amortissements 2019 et 2020 seront mandatés en 2020, les sommes correspondantes seront prévues au budget primitif 2020.

Le tableau récapitulatif ci-dessous expose les mouvements :

INVESTISSEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|-----------------------------|-------------------|-----------------------------|-------------------|
| Article (Chap.) - Opération | Montant | Article (Chap.) - Opération | Montant |
| 2131 (21) : Bâtiments | -28 883,74 | 1068 (10) : Autres réserves | 2 580,13 |
| | | 2131 (040) : Bâtiments | -15 500,01 |
| | | 28131 (040) : Bâtiments | -15 963,86 |
| | -28 883,74 | | -28 883,74 |

FONCTIONNEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|--|-------------------|---|-------------------|
| Article (Chap.) - Opération | Montant | Article (Chap.) - Opération | Montant |
| 675 (042) : Valeurs comptables des immol | -15 500,01 | 002 (002) : Excédent de fonctionnement re | -32 963,87 |
| 6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incc | -15 963,86 | 7815 (78) : Rep.sur prov.pour risques et cl | 1 500,00 |
| | -31 463,87 | | -31 463,87 |
| Total Dépenses | -60 347,61 | Total Recettes | -60 347,61 |

Voté à l'unanimité.

- **REPRISE DE PROVISION – BUDGET PRINCIPAL – M14**

Le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun pour les communes.

Lorsqu'un risque financier existe (risque de procès, de frais, etc.) une provision peut être constituée pour pallier ce risque et constitue alors une dépense sur le budget.

Lorsque le risque n'existe plus, il est procédé à une reprise de provision qui constitue alors une recette sur le budget.

Des provisions avaient été constituées sur le budget principal et n'ont plus lieu d'être. Il est donc proposé de les reprendre à hauteur de 1 524.49 € actuellement sur le compte 15181.

Voté à l'unanimité.

- **REPRISE DE PROVISION – BUDGET LOCAUX PROFESSIONNELS – M4**

Le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun pour les communes.

Le risque d'irrecouvrabilité de certaines dettes locatives était avéré. Il avait donc été constitué une provision permettant de financer la charge induite par le risque, au moyen d'une provision. A contrario, la reprise de provision constitue une recette si le risque venait à disparaître ou si la charge induite ne se réalisait pas. Les provisions constituées n'ont plus lieu d'être car le paiement des dettes a été effectué depuis par les locataires. Il y a donc lieu de procéder à une reprise de ces provisions, ce qui constitue une recette pour la commune.

Il est donc proposé de les reprendre à hauteur de 1 500 € actuellement sur le compte 15181.

Voté à l'unanimité.

- **DIA HUILLIER**

Le 9 octobre 2019, le secrétariat de mairie a reçu une DIA relative à la vente des parcelles C311, situées 176 rue Pratic, d'une superficie de 4 391 m² et propriété de l'association Vivre Chez Soi.

Cette DIA avait été proposée lors du précédent Conseil Municipal du 21 octobre 2019, il avait été décidé de le reporter au prochain Conseil pour laisser le temps de présenter des options en termes d'acquisition.

Il est proposé de ne pas préempter ce bien et de voir si l'achat aura bien lieu.

Voté à l'unanimité.

- **DECISIONS DU MAIRE**

- *Droit de préemption urbain pour la vente des parcelles E 416 et 417 située 43 rue de la Vallée.*

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 20 novembre 2019, adressée par Maître JULLIEN, notaire à Valence, en vue de la cession d'une propriété située 43 rue de la Vallée, à Clérieux, cadastrée E 416 et 417, d'une superficie totale de 320 m², appartenant à Monsieur BARRIERE Bernard et Madame VALLON Lydie.

La commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, ce bien n'a pas été préempté.

- *Droit de préemption urbain pour la vente de la parcelle E 470 située 1 chemin des Ecoliers.*

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 7 novembre 2019, adressée par Maître BOURRICAND, notaire à Valence, en vue de la cession d'une propriété située 1 chemin des Ecoliers, à Clérieux, cadastrée E 470, d'une superficie totale de 85 m², appartenant à Monsieur VESSE Mickaël.

La commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, ce bien n'a pas été préempté.

- **QUESTIONS DIVERSES**

Marie-France TRAINÉAU relance de l'association pour le béguinage pour lui trouver un nom, une des propositions a attiré l'attention « La Passerelle » auquel il faudra adjoindre quelque chose car le nom existe déjà. Si quelqu'un à des idées, elles sont les bienvenues.

Dominique GIROT Pour le bulletin municipal, réception de la première version pour impression, il est proposé de se retrouver le 28 novembre 2019 en mairie à 17H pour une relecture.

Géraldine CAMU RAS

Jean-Marie WOZNIAK Le 6 décembre 2019 se tiendra le Téléthon, il y a notamment un parcours canin pour les propriétaires de chien, un repas par le comité des fêtes et les associations seront présentes et proposeront des activités.

Fabrice LARUE ajoute qu'il y a le concours de boules en mousses à la salle des fêtes organisé par le CMJ.

Thierry BOISSIEUX Le 30 novembre 2019 il y aura Olivier PONSOT à la maison des arts à Barbière à 20H30 pour des contes.

Marie-Hélène JUVENON

- Où en est-on pour l'installation de la couturière ? Fabrice LARUE répond que les travaux ont été faits, elle a les clés pour pouvoir nettoyer et décorer et elle souhaite ouvrir avant Noël. Le bail sera signé prochainement.
- Quand le téléphone sera rétabli partout sur la commune ? Fabrice LARUE répond que ça va être long, chacun doit contacter son opérateur.
- Précision, le Président de l'OGEC est désormais Nicolas ROUX.

François AUROUX

- Réunion du SIEV à laquelle a été abordé la nouvelle forme d'un syndicat mixte fermé (ARCHE AGGLO, VRA et la commune de Ponsat). Lecture est faite du compte-rendu. Fabrice LARUE demande à recevoir une copie du compte rendu car ce sont des décisions impactantes et demande à ce que les sujets soient envoyés en amont pour pouvoir les travailler et ne pas être mis devant le fait accompli.
- Monsieur Milou en face de chez Monsieur Baude souhaite savoir si son entrée va être aménagée car de l'eau stagne. Fabrice LARUE répond que malheureusement si ces modifications sont faites cette eau ira ailleurs, ce n'est pas une solution.
- Où en est l'arrivée de la fibre ? Fabrice LARUE répond que ça se déroule.

Rachel SILVESTRE RAS.

Paul DERBIER dit que ses voisins se garent sur le bord de la départementale et que c'est dangereux. Fabrice LARUE répond qu'il faut demander au Département de creuser le fossé.

Jean-Marie LABLANQUI

- Conseil d'école avec la directrice de la maternelle qui demandait de nombreuses choses en termes de sécurité, elle a demandé à un référent gendarmerie en matière de sécurité de venir voir. Sa visite a été concluante puisqu'il y a très peu d'aménagement à prévoir.
- Le 25 novembre 2019 réception d'un appel d'un habitant sur le secteur de la route des Collines car il y avait un poteau en travers de la route, il a donc fait la circulation jusqu'à l'arrivée du service technique qui a pu le redresser.

Josiane ANGE RAS.

Fabrice LARUE

- La commune a sollicité auprès du Département un appel à projet « centres-villes et village » qui sera présenté le 2 décembre 2019.
A plusieurs époques il y a eu un travail sur la rue de la vallée qui a été retardé par des études. Ces études étant presque terminées, les élus souhaitent travailler d'une façon différente en intégrant notamment les habitants concernés. Pour cela la commune a souhaité s'adjoindre les services du CAUE.

Il y a eu récemment une réunion avec le CAUE et les membres du bureau municipal pour travailler sur ce projet et faire ressortir le projet souhaité notamment penser un projet plus global que la seule rue de la vallée mais aussi la rue du Chalon, des Remparts, place Georges Brassens, Sainte Catherine, du 19 mars, etc.

- Une modification du PLU a également été engagée pour retravailler la zone des Bouviers et Méca GP. Le dossier passe à la CDPENAF du 12 décembre 2019, l'enquête publique commencera le 20 décembre 2019 pour se terminer le 20 janvier 2020. La délibération aura lieu lors du Conseil Municipal du 28 janvier 2020 pour être exécutoire courant février. Le premier permis pour la zone des Bouviers sera déposé le lendemain de ce Conseil pour un premier coup de pelle en avril.
- Cette période correspond à la période pré-électorale et François AUROUX a sollicité la commune pour bénéficier de la maison des associations. Elle sera mise à sa disposition ainsi qu'à toute personne qui en fera la demande et dans les mêmes conditions sous réserve qu'aucune association n'en ait besoin car elles restent prioritaires.
- Retour sur les chutes de neige, il y a eu beaucoup de dégâts sur les câbles et les arbres. Les réseaux sont revenus pour les derniers samedi matin.
Il y a eu un investissement important du personnel et notamment du service technique qui a tourné jusqu'à 23H le jeudi pour recommencer à 5H le vendredi jusqu'à 17H et de 8H à 13H le samedi. Le service administratif et Allan et Marie-Paule ont aidés pour visiter les personnes âgées isolées.
Le Maire remercie l'ensemble des agents pour leur mobilisation et regrette le peu de mobilisation des élus.
Le Maire remercie également tous ceux qui sont intervenus bénévolement et qui ont fait preuve de solidarité, notamment, les agriculteurs, la Cheddite, les chasseurs, les infirmières, les pompiers, etc.
Beaucoup d'arbres étaient à terre ou menaçaient de tomber, un gros travail a été fait par le service technique mais sur certains secteurs l'ampleur des dégâts était tel qu'une entreprise d'élagage a été contactée car mieux équipée. Ils sont également remerciés pour leur intervention rapide.
Vendredi dernier, il y avait une alerte pour vents violents, il est nécessaire d'être vigilant en raison de la fragilisation des arbres due à la neige.
Le constat est inquiétant puisque jeudi soir il n'y avait plus que le Maire et Sylvain pompier à la caserne qui attendaient coupés de tous réseaux pour intervenir si quelqu'un venait chercher de l'aide pour une urgence. La DDT était injoignable, les pompiers ne pouvaient être bipés.
Le constat est que dans cette situation il faut se débrouiller seul.
Paul DERBIER propose un téléphone satellite, le Maire répond que même si la commune en est équipée, personne ne pourra appeler dessus puisque les habitants n'en sont pas équipés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 20.